

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

UNE CONSULTATION DU PUBLIC SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

→ **OBJET** : Demande d'enregistrement concernant l'extension de capacité d'une unité de séchage de granulats et de fabrication de mortiers et bétons

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : 70, rue de la Résistance a AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

→ **RUBRIQUE** : 2515-1a

→ **NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR** : SOCIÉTÉ VICAT PRODUITS INDUSTRIELS (Siège social : 4 rue Aristide BERGÈS – 38081 L'ISLE D'ABEAU)

→ **RAYON D'AFFICHAGE** : 1 KM (incluant les Communes D'aunay-Sous-Auneau et Roinville-Sous-Auneau)

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE M. GUILLAUME RIBETON – TEL. 02/37/91/ 37/ 80 – MEL guillaume.ribeton@vicat.fr**

→ **DURÉE DE LA CONSULTATION** : 4 SEMAINES, du lundi 31 août 2020 à 9h00 au mardi 29 septembre 2020 à 12h00

→ **LE DOSSIER COMPLET (VERSIONS PAPIER ET NUMÉRIQUE)** est déposé en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public ci-après :

JOURS ET HEURES	LIEU
<p>Du lundi au samedi de 9h00 – 12h00 sur rendez-vous du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30</p> <p>Les mesures sanitaires liées au COVID19 mises en place dans le cadre de consultation seront affichées en mairie d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien. Le public devra venir muni d'un masque et d'un crayon s'il souhaite consigner des observations dans le registre.</p>	<p>Avenue Gambetta 28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT SYMPHORIEN</p>

→ **LE DOSSIER COMPLET EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET** : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/politiques-publiques/enquetes-publiques-et-consultation-du-public/consultation-du-public/en-cours>

→ **PENDANT LA DURÉE DE la CONSULTATION, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- Sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien et accessible aux heures habituelles d'ouverture au public (voir tableau ci-dessus)
- par voie postale, à Madame la Préfète – Direction de la Citoyenneté – Bureau des procédures environnementales – Place de la République CS 80537 – 28019 CHARTRES cedex ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, « LA DÉCISION D'ENREGISTREMENT OU DE REFUS SERA PRISE PAR MME LA PRÉFÈTE. L'INSTALLATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PRÉVU AU I DE L'ARTICLE L 512-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, OU D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE REFUS ».